

Date de transmission de l'acte: 03/04/2026

Date de reception de l'AR: 03/04/2026

066-246600415-CC\_021\_2026-CC

A G E D I



## COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**ROUSSILLON CONFLENT**

### DECISION N° 17/2026

**Objet :** Signature du contrat d'accès au logiciel Nexpublica de gestion comptable et ressources humaines.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil communautaire,

VU la délibération n° 2-2025 en date du 4 juin 2025 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de signer le contrat d'accès au logiciel comptable et RH avec la société Nexpublica située à 34000 Montpellier.

**ARTICLE 2 :** la durée du contrat est de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

**ARTICLE 3 :** le montant est de 10 005.66€ HT par an

**ARTICLE 4 :** Copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 20/03/2026

Le Président,  
Robert OLIVE